

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT

Absent excusé: Ghislain TRABICHET (procuration donnée à Marlène BONDAZ)

Secrétaire de séance : Mr GURLIAT Romain

Madame le Maire précise que dans le paragraphe « IV – Conventions pluriannuelles des alpages » du compte rendu du 23 mai 2014, il a été omis la phrase suivante en fin de paragraphe: « Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes des conventions à passer avec Monsieur Jean-Rémi CHEVALLET, fixe les prix de location des deux alpages concernés et autorise Madame le Maire à signer les conventions pluriannuelles de pâturage à intervenir. ».

Le Conseil Municipal approuve cette rectification à l'unanimité.

Le compte-rendu du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame Jacqueline GARIN, Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, et Madame Ludwine GLEIZES, chargée de mission, viennent présenter à l'ensemble du Conseil Municipal l'organisation de la Communauté de Communes et font un point précis sur les 12 compétences dont dispose la CCHC, à savoir : n°1 : Aménagement de l'espace, n° 2 : Développement économique, n°3 : Protection et mise en valeur de l'environnement, n° 4 : Construction et gestion d'équipements sportifs, n° 5 : Politique culturelle, n° 6 : Voirie communautaire, n°7 : Politique du logement, n° 8 : Action sociale, n° 9 : Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC, n° 10 : Equipements publics, n° 11 : Mobilité et transports publics, n° 12 : Géopark du Haut-Chablais. Les compétences qui concernent principalement la Commune sont la crèche, l'école de musique, les déchets, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la voirie et les sentiers.

II – ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2014 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la demande de la Préfecture de la Haute-Savoie, il est procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants membres du Conseil Municipal appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 28 septembre 2014. L'élection a lieu au scrutin majoritaire à 2 tours. Pour la Commune, 3 titulaires et 3 suppléants doivent être désignés. A l'issue de l'élection, sont élus titulaires : Mme Yannick TRABICHET, Mr Romain GURLIAT, Mr Adrien CHEVALLET. Sont élus suppléants : Mr Sylvain ROCHY, Mme Carole CURSAT, Mr Florent FAVRE. Tous ont déclaré accepter le mandat.

III – ADMR DE LA VALLÉE DU BREVON –CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle convention de participation financière transmise par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de la Vallée du Brevon pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2013. Cette nouvelle convention a pour objet de définir les conditions d'octroi par la Commune de Vailly d'une aide financière afin de soutenir l'action menée par l'association, cette aide financière s'élevant à 2 034,11 € pour la période mentionnée.

Madame le Maire précise que cette convention est la dernière puisque la compétence ADMR est passée à la Communauté de Communes du Haut-Chablais depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention à intervenir entre la Commune et l'ADMR du Brevon et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

IV –EMPLOI DE JEUNES POUR L'ÉTÉ

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal pour embaucher des jeunes pendant la saison d'été afin d'apporter un renfort ponctuel aux employés communaux. 4 jeunes de la Commune, qui avaient déposé une candidature spontanée dans le printemps ont été recrutés pour 2 fois trois semaines. Il s'agit de Camille Germain, Marie Favre, Kylian Trabichet et Elie Nazaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée et fixe la rémunération sur la base du traitement afférent à l'indice brut 307 indice majoré 313.

Pour l'année 2015, un appel de candidatures sera lancé pour que l'ensemble des habitants soient informés.

V – CONVENTION AVEC LE SIVU POUR LE PARKING DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Michaël Stehlin propose qu'une convention soit établie entre le SIVU du Val d'Hermone, qui gère l'école maternelle, et la Commune de Vailly, pour définir les modalités d'une mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section G n° 615, permettant ainsi l'agrandissement du parking de l'école maternelle. Le problème du parking étant récurrent, il est nécessaire de proposer une solution dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge Madame le Maire d'établir une convention à intervenir avec le SIVU du Val d'Hermone et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

VI – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL LIÉ AUX ÉCOLES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une réflexion a été engagée par la commission Affaires scolaires sur cette réforme et sur la mise en place des temps d'activités périscolaires. Le personnel communal, en l'occurrence Manoëla Charles et Corinne Bidal, a été associé à la démarche et deux rencontres ont été organisées avec Madame le Maire. La prise en charge des temps d'activités scolaires par ces personnels a été acté, il convient d'ajuster le temps de travail de l'agent faisant fonction d'ATSEM pour répondre aux nouvelles contraintes organisationnelles de la rentrée (8 heures par jour sur 4 jours, et 3 heures le mercredi matin), temps de travail annualisé sur 10 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail de l'agent faisant fonction d'ATSEM.

Par ailleurs, il est décidé qu'une garderie périscolaire sera également mise en place dès la rentrée prochaine, comme c'est le cas dans les communes voisines ou à l'école maternelle. Ce temps de garderie sera assuré par Corinne Bidal, qui sera déchargée des heures de ménage effectuées les mardi et vendredi soir dans les salles de classes. Il est donc nécessaire de prévoir un recrutement pour les 8 heures de ménage hebdomadaires (3 salles de classe et une salle d'activités) à compter du 1^{er} septembre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire à procéder au recrutement et l'autorise à signer le contrat de travail à durée déterminée, et accepte la création de la garderie périscolaire et charge Madame le Maire des formalités nécessaires à cette création.

VII – DÉCISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

Considérant que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2014 du service des eaux, en section d'exploitation, sont insuffisants, Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes :

| Libellés | Recettes | | Dépenses | |
|----------------------------|----------|------------------|----------|------------------|
| | Article | Montant | Article | Montant |
| Autres taxes et redevances | 70128 | 11.000.00 | | |
| Fouritures d'entretien | | | 6063 | 2 000.00 |
| Entretien et réparation | | | 615 | 1 700.00 |
| Etudes et recherches | | | 617 | 4 000.00 |
| Rem. d'intermédiaires | | | 622 | 200.00 |
| Frais postaux et telec. | | | 626 | 300.00 |
| Rev.agence eau pollut. | | | 701249 | 2 200.00 |
| Créances non valeur | | | 6541 | 600.00 |
| TOTAL | | 11 000.00 | | 11 000.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- ONF programme de travaux 2014 : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 23 mai 2014 décidant le programme de travaux en forêt pour l'année 2014, dans lequel les travaux sur les sentiers, d'un montant de 1 150 € HT n'avaient pas été retenus, le terme « sentiers » laissant penser qu'il s'agissait d'une compétence de la Communauté de Communes. Or, renseignements pris auprès du garde forestier, il s'avère que ces travaux sont en lien direct avec le programme d'entretien de la forêt confié à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les travaux d'infrastructure, travaux sur sentiers, d'un montant de 1 150 € HT prévus sur le programme 2014 de l'ONF.

- Romain GURLIAT, premier adjoint, fait un point sur la voirie communale suite à la réunion de la commission. Des travaux réalisés sur une maison au Chef-Lieu nécessitant la mise en place d'une benne, il a été décidé, en concertation avec le CERD, d'enlever les bornes installées vers le restaurant Le Billat et celles situées devant l'ancienne épicerie Chevallet. Une réflexion est actuellement en cours pour trouver une solution plus adaptée pour la sécurisation du Chef-Lieu.

- Une réunion de présentation du Pôle de santé pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps a eu lieu à Reyvroz. Madame le Maire était présente mais regrette que d'autres élus de Vailly n'aient pas pu participer à cette information. Le travail réalisé sur la Vallée d'Aulps peut servir de base à une réflexion à engager sur notre vallée du Brevon.
- La signature du Bail de location-gérance de l'Auberge communale « Le Billat » a eu lieu du 11/06/2014 à l'Office Notarial de Saint-Jean-d'Aulps.
- Madame le Maire s'est rendue à la Préfecture, avec Madame Bernadette Jordan de la Chambre d'Agriculture pour le dossier « ASA des 3 Becs ».
- La commission Communication travaille sur le bulletin municipal qui sera distribué début juillet.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 22 ou 29 août 2014 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

